

# Charte des périmètres de captage de la Vienne

**10 Périmètres de captage en suivi, 2 à venir**

**Objectif** : environ 20 à 25 périmètres suivis

**153 agriculteurs concernés**

**5568 hectares**

**Quels enjeux?**

- Alimentation en eau potable
- Conseils auprès des agriculteurs
- Suivi du plan de fertilisation
- Suivi des traitements phytosanitaires
- Détermination des risques
- Evolution des pratiques

## *Les partenaires*

### **Signataires de la charte**

Le préfet du département de la Vienne  
Conseil Général de la Vienne  
Chambre d'Agriculture de la Vienne  
Association des maires  
Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Agence de l'Eau Loire-Bretagne

### **Autres partenaires**

DDASS  
Syndicat des eaux  
Agrotransfert

### **Contact : Carine CATALA**

Chambre d'Agriculture de la Vienne  
BP 129  
Tél. 05.49.44.74.72 - Fax 05.49.44.74.45  
E-Mail : [carine.catala@vienne.chambagri.fr](mailto:carine.catala@vienne.chambagri.fr)

# La zone d'action

## 1. Le milieu

La zone d'action, d'une superficie de 5568 hectares, correspond aux 10 périmètres de captage déjà suivis.

Lieu	Nom du captage	Date de mise en oeuvre	Surface (ha)	Nombre d'agriculteurs
Montamisé	Sarzec	1993-94	542	14
Curzay	La Jallière	1994-95	610	12
Celles l'Evescault	Choué bossac	1996-97	552	18
St-Genest d'Ambierre	Les Fosses	1996-97	206	14
Migne-Auxances	Moulin neuf	1997-98	362	15
St-Georges Baillargeaux	Fontaine	1997-98	325	9
Les Roches Premaries	La Vallée Moreau	1999-2000	438	8
Lavausseau	Fleury	2000-01	1173	29
Blanzay	La Féole Deranlet	2001-02	562	19
St-Martin de l'Ars	Destilles	2001-02	798	15

## 2. L'activité agricole

153 agriculteurs sont concernés par les zones qui définissent les périmètres de captage. Deux grands systèmes de production sont observés sur les zones concernées :

- grandes cultures sur des terres de groies, ex: Sarzec, Migné-auxances...
- polyculture-élevage sur les limons, ex : Curzay...

## 3. Les enjeux

La charte signée en 1994, repose sur un principe d'engagement volontaire des agriculteurs qui se situent sur les zones définies par les périmètres de captage. 80 à 95 % des agriculteurs acceptent de s'engager. L'enjeu principal de cette charte est d'apporter un conseil adapté à chaque agriculteur. Une nouvelle charte doit être signée en 2002.

Ces actions de conseil auprès des agriculteurs concernent actuellement les plans de fertilisation, et à partir de l'année prochaine, avec la signature de la nouvelle charte, il est prévu de suivre les traitements phytosanitaires. Elles ont pour objectif d'amener les agriculteurs, grâce à l'utilisation d'outils tel que le logiciel de conseil de fertilisation azotée PCAzote et la "méthode Merlin", à faire évoluer leurs pratiques.

Sur certains périmètres, des mesures agri-environnementales de "Réduction d'Intrants" ont été mises en place pendant 5 ans et ont recueilli l'adhésion de nombreux agriculteurs. Ces mesures n'existent plus aujourd'hui.

L'objectif général est de préserver et/ou d'améliorer la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable.

## Suivi agronomique et plan d'action

### 1. Caractérisation agricole du périmètre de captage

Pour chaque nouveau périmètre, une étude préliminaire est réalisée la première année. Cette étude se décompose en une étude pédologique et une cartographie du périmètre sur les plans cadastraux afin d'identifier les agriculteurs concernés sur la zone de captage. L'étude pédologique définit les milieux et les zones à risques vis à vis des fuites de nitrates.

### 2. Quelles actions sont menées ?

- appui aux agriculteurs pour réfléchir leurs plans de fertilisation, et réaliser un conseil individuel à l'aide du logiciel PC Azote,
- conseil pour faire évoluer leurs pratiques,
- bilan annuel des risques pour s'assurer de la conservation de la qualité de l'eau,
- sensibilisation sur la couverture des sols en hiver et conseil sur l'implantation d'intercultures,
- expérimentations et communication sur la gestion de l'azote (Bandes Double Densité par exemple)

## Fondements du conseil

Chaque année, un plan de fertilisation est réalisé grâce au logiciel PC Azote d'Agrotransfert. Ce logiciel permet de déterminer les doses d'engrais à apporter en fonction des fournitures du sol en azote, et de l'objectif de rendement que se fixe l'agriculteur.

Ensuite, à la fin de chaque récolte, les données de rendements, les quantités d'azote apportées ainsi que les cultures prévues pour l'année suivante, sont recueillies. Elles servent à évaluer le bilan azoté.

C'est la méthode "Merlin" qui est utilisée pour l'appréciation des risques et pour classer les parcelles.

La méthode "Merlin" repose sur une clé de détermination utilisant les données du bilan azoté, de la sensibilité du sol à l'infiltration et du risque interculture.

**Les parcelles sont hiérarchisées au niveau des risques selon 3 classes :**

Classe 1 : risque faible

Classe 2 : risque moyen

Classe 3 : risque fort

Une cartographie des parcelles permet de visualiser ce facteur risque.

## Conseil et communication

*Vers les agriculteurs*

Au cours de l'année, différentes formes de conseils sont diffusées sur la zone concernée. Des flashes techniques sont régulièrement envoyés aux agriculteurs. Et des "tours de plaine" sont effectués avec l'ensemble des agriculteurs sur leurs parcelles.

Eventuellement, des réunions de travail sont organisées entre plusieurs groupes de travail.

Les conseils concernent le raisonnement de la fertilisation azotée, la gestion de l'interculture, et cette année les traitements phytosanitaires seront abordés.

## Evaluation des progrès accomplis

Chaque année, pour chaque périmètre de captage, une synthèse est réalisée pour hiérarchiser les parcelles à risque. On obtient ce type de carte pour un périmètre de captage donné :

*Figure 1. Suivi agronomique du périmètre de Sarzec, zone Ferti-Mieux Azote Nord Poitou.*

Un bilan de l'évolution des pratiques est ponctuellement réalisé.

***Parallèlement, il existe des suivis de la qualité des eaux réalisés par la DDASS, pour évaluer l'impact de ces modifications de pratiques réalisées par les agriculteurs.***

(Source : Chambre d'Agriculture de la Vienne, 1998)